

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER DU 10 SEPTEMBRE 2019

(Visioconférence Guadeloupe / Martinique)

Le Conseil académique de l'Université des Antilles, dans sa séance du 10 septembre 2019, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education, Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Modification de la maquette et du règlement du concours de la PACES

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université demande aux membres du Conseil académique de procéder au vote.

Il est demandé au Conseil académique de se prononcer sur les modifications apportées à la PACES :

- Supprimer l'UE13s « les médicaments et autres produits de santé » pour la rentrée 2019,
- La durée de l'épreuve « la cellule et les tissus : Tissus fondamentaux, histologie » d'une durée de 1h15 qui sera réduite à 45 mn.

Résultat du vote	Nombre de membres	61
	Nombre de membres présents ou représentés	44
	Ne prend pas part au vote	2
	Abstention	0
	Contre	0
Avis: FAVORABLE	Pour	42

La modification de la maquette et du règlement de la PACES a été approuvée à la majorité des membres du Conseil académique.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Pointe-à-Pitre, le 18 septembre 2019

Le Président de l'Université d

Le Vice-Président du Co

Michel GEOFFROY

Pr Eustase JANKY

Pièces jointes: 1

(Extrait du procès-verbal du Conseil de l'UFR Médecine du 13 juin 2019)

35

**

Ed the or beginning

UNIVERSITÉ DES ANTILLES

UFR DES SCIENCES MÉDICALES HYACINTHE BASTARAUD

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'UFR EN DATE DU 13 JUIN 2019

L'an deux-mil dix-neuf, le treize juin, le Conseil d'UFR a voté l'un des points soumis à l'ordre du jour :

- Point 3 : Modification Maquette et Règlement du Concours de la PACES

Étaient présents: Mesdames: Pr Suzy DUFLO Présidente de la CME du CHU de la Guadeloupe, Marie-Flore MOLLENTHIEL et Venise OPET représentantes du personnel BIATSS, Élénie SUTTER, représentante des internes,

Messieurs les Professeurs Raymond CÉSAIRE, Doyen de l'UFR des Sciences Médicales, Jean-Louis ROUVILLAIN, Dr Ruddy VALENTINO.

Étaient absents et excusés : Dr Fritz-Line VÉLAYOUDOM-CÉPHISE.

Monsieur le Pr Eustase JANKY (procuration à Monsieur le Doyen), Dr Patrick RENÉ-CORAIL.

Le dossier transmis par le Pr Remi NEVIÈRE, porte les modifications suivantes :

- Supprimer UE13s « les médicaments et autres produits de santé » pour la rentrée 2019,
- La durée de l'épreuve « la cellule et les tissus : Tissus fondamentaux, histologie » d'une durée de 1h15 qui sera réduit à 45 mn à la demande du Dr CHEVRET qui assure cette UE.
 - Le conseil d'UFR adopte la suppression de l'UE13s et la modification de la durée de l'épreuve « Cellule et les tissus ».

Fait à Pointe-à-Pitre le, 17 juin 2019

Le Doyen,

FACULTÉ
DE
MÉDECINE
Raymond CÉSAINEANTILLES



Première Année Commune aux Etudes de Santé

Coordination pédagogique : Pr Rémi NEVIERE

Année universitaire 2019/2020

Les modifications apportées concernent les points suivants :

- Maquette des enseignements : suppression de l'unité d'enseignement UE13 s « Les médicaments et autres produits de santé »
- Règlement du concours de la PACES

SUPRESSION D'UNE UNITE D'ENSEIGNEMENT

Suppression de l'Unité d'enseignement UE13 s « Les médicaments et autres produits de santé ». Seule l'UE 14 s « Bases chimiques du médicament » (UE spécifique au concours de la filière Pharmacie) sera conservée.

Cette suppression nécessite une nouvelle numérotation des unités d'enseignement spécifiques. Ainsi, dans la nouvelle maquette :

UE Ancienne version	UE Nouvelle version 2019/2020
UE13s : Les médicaments et autres produits de santé	Suppression
UE14s : Bases chimiques du médicament	UE13s : Bases chimiques du médicament
UE15 sp : Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur	UE14 sp : Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur
UE16 sp: Psychologie	UE15 sp: Psychologie
UE17 sp : Ergothérapie	UE16 sp : Ergothérapie
UE18 sp : Kinésithérapie	UE17 sp : Kinésithérapie
UE19 sp : Psychomotricité	UE18 sp : Psychomotricité

REGLEMENT DU CONCOURS DE LA PACES

Modification 1

Modification de la durée de l'épreuve de l'unité d'enseignement UE2 B « La cellule et les tissus : Tissus fondamentaux, histologie » La durée de l'épreuve initialement d'une heure et quinze minutes sera réduite et portée à 45 minutes.

Modification 2

Suppression de l'UE13s « Les médicaments et autres produits de santé » Cette suppression induit les conséquences suivantes :

- Initialement les unités d'enseignement spécifiques proposées aux filières de Pharmacie et d'Odontologie étaient les suivantes :
 - Filière Pharmacie: UE13s et UE14s
 - Filière Odontologie: UE13s, UE11s et UE12s
- Dans le nouveau règlement, il n'y aura plus :
- ✓ qu'une unique UE spécifique pour la filière Pharmacie : UE spécifique de Pharmacie UE13s « Bases chimiques du médicament » (UE13s nouvelle numérotation)
- ✓ que deux UE spécifiques pour la filière Odontologie : UE11s « Anatomie tête et cou » et UE12s « Morphogenèse cranio-faciale »



Modifications règlement du concours de la PACES 2019/2020

VII – CONDITIONS D'ADMISSION DANS LES DIFFERENTES FILIERES (PAGES 6, 7, 8)

1. Conditions d'admission en 2^{ème} année de Médecine, d'Odontologie, de Pharmacie et en 2^{ème} année de Sciences Maïeutiques

d. les ex-æquo (page 6)

les ex-æquo sont classés suivant leur rang respectif dans les épreuves des Concours (en tenant compte des coefficients des matières). Lorsqu'un départage est nécessaire, on applique les paramètres suivants dans l'ordre :

Meilleure note à :

- L'UE10s pour le concours de Médecine
- L'UE14sUE13s pour le concours de Pharmacie
- L'UE12s pour le concours d'Odontologie
- L'UE8s pour le concours de Maïeutique

En cas d'égalité, meilleure note à :

- L'UE9s pour le concours de Médecine
- L'UE13s UE6 pour le concours de Pharmacie
- L'UE11s pour le concours d'Odontologie
- L'UE10s pour le concours de Maïeutique

En cas d'égalité, on prend la note la plus élevée de l'UE1, puis l'UE2, puis l'UE3A, puis l'UE4, puis l'UE7A, puis l'UE3B, puis l'UE5, puis l'UE6 et l'UE9s jusqu'au départage.

2. Conditions d'admission en 1ère année de l'Ecole de Kinésithérapie, de Psychomotricité ou d'Ergothérapie

b. La liste de classement (page 7)

Ne peuvent figurer sur la liste de classement :

- Ceux qui obtiennent une note inférieure à 5 sur 20 au module spécifique (clause éliminatoire pour la filière concernée)
 - o UE17 sp UE16 sp, pour l'ergothérapie
 - O UE18 sp UE17 sp pour la kinésithérapie
 - O UE19 sp UE18 sp pour la psychomotricité

d. les ex-æquo (page 8)

les ex-æquo sont classés suivant leur rang respectif dans les épreuves des Concours (en tenant compte des coefficients des matières). Lorsqu'un départage est nécessaire, on applique les paramètres suivants dans l'ordre:

Meilleure note à l'UE spécifique:

- L'UE18sp UE17sp pour le concours de Kinésithérapie
- L'UE19sp UE18sp pour le concours de Psychomotricité
- L'UE17sp UE16sp pour le concours d'Ergothérapie

En cas d'égalité, meilleure note à :

- L'UE15sp UE14sp pour le concours de Kinésithérapie
- L'UE16sp UE15sp pour le concours de Psychomotricité
- L'UE15sp UE14sp pour le concours d'Ergothérapie

En cas d'égalité, on prend la note la plus élevée de l'UE7A, puis l'UE1B, puis l'UE1 ls jusqu'au départage.

XI. CALCUL DE LA NOTE FINALE

▶ MODIFICATION DE LA DUREE DE L'EPREUVE DE L'UE2B (PAGE 10)

Psychomotricité	9.0
Ergothérapie	0.8
Kinésithérapie	9:0
Pharmacie	1
Sage- Femme	1.2
Odontologie	1.2
Médecine	1.2
Durée Epreuve	1h15 45 mn
ECTS	4
Sem	S2
Code apogée (Epreuve)	782OCET0CT
UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE) COMMUNES AUX ETUDES DE SANTE (PACES)	UE2 B La cellule et les tissus : Tissus fondamentaux histologie 7820CET0

➤ MODIFICATIONS (PAGE 12)

Spécifiques aux études de santé

		1	-		1	The street of			
Psychomotricité 7	э	ā	9	1.2	1		1	1.2	8.2
Ergothérapie 6 782RERG0	1	1	ı	1.2	1		1	1.2	8.2
Kinésithérapie 5 782RKIN0	,	9.6	1	9.0	•		ŧ	1.2	9.2
Pharmacie 4 782RPHA0	t	1	a	,	f	•	+ 2	2	12
Sage-Femme 3 782RMAI0	0.7	9.0	0.7	\$	1		ı	2	12
Odontologie 2 782RODO0	,	1		1	-		t	2	12
Médecine 1 782REMD0	ŧ	9:0	0.7	0.7			,	2	12
Durée Epreuve	1h	30шп	45mn	30mn	30mn		lh		
ECTS	3	4	М	3	40,1	*	6 10	10	
Sem estre	SZ	SZ	S2	S2	S2		S2		
Code apogée (Epreuve)	782OUFP0CT	7820ABG0CT	7820AHR0CT	7820ATC0CT	782OMCF0CT		782OBCM0CT		
UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE) SPECIFIQUES AUX ETUDES DE SANTE (PACES)	UES s: Unité Foeto-placentaire 7820UFP3	UE9 s : Anatomie petit bassin chez la femme 7820ABG(1,3,5)	UE10 s: Anatomic histologie appareil reproducteur et sein 7820AHR(1,3)	UE11 s: Anatomie tête et cou 7820ATC(1,2,5,6,7)	UE12 s : Morphogenèse Cranio- Faciale 7820MCF2	UE13s: Les médicaments et autres produits de santé (suppression)	UE13 s: Bases chimiques du médicament 7820BCM4	Total épreuves spécifiques Santé S2	Total épreuves Santé

DES COEFFICIENTS
DU NOMBRE D'ECTS
DES INTITULES DES UE SPECIFIQUES AUX ETUDES DE SANTE (10 ECTS S2)

Spécifiques aux concours paramédicaux

UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE) SPECIFIQUES AUX CONCOURS PARAMEDICAUX	Code apogée (Epreuve)	Sem estre	ECTS	Durée Epreuve	Kinésithérapie 5 782RKIN0	Ergothérapie 6 782RERG0	Psychomotricité 7 782RPSY0
UE15 sp UE14 sp: Anatomie descriptive et fonctionnelle de l'appareil locomoteur 70820ADF(5,6,7)	782OADF0CT	S2	3	45mn	0.8	0.8	8.0
UE15 sp : Psychologie 782OPSC0 (6,7)	782OPSC0CT	22	3	1h	1	1.6	1.6
UE17 sp UE16 sp : Ergothérapie 7820ERG6	782OERG0CT	SZ	8	45mn	•	1.6	1
UE18 sp : Kinésithérapie 7820KIN5	782OKIN0CT	S2	3	45mn	2.2	ŀ	3
UE19 sp : Psychomotricité 7820PSY7	782OPSY0CT	S2	3	116	ŝ		1.6
Total					8	4	4
Total épreuves Paramédicaux					12.2	12.2	12.2